



L'école n'est pas une entreprise ! L'éducation n'est pas une marchandise !

✉ 23, rue Lakanal 34090 Montpellier @ syndicat@sudeducation34.org ☎ 04 67 02 10 32

Jeudi 15 février 2024

AMIANTE : RÉUNION D'INFORMATION LE MERCREDI 28 FÉVRIER

L'amiante est interdit en France depuis 1997, MAIS... tous les bâtiments construits avant 1997 sont susceptibles d'en contenir !

Que sais-tu sur l'amiante ? Sais-tu répondre à ces questions ?

Qu'est-ce que l'amiante ? Où trouve-t-on de l'amiante ? Quels sont les dangers de l'amiante ? Y a-t-il des doses d'amiante acceptables ? Comment savoir s'il y a de l'amiante dans mon établissement ? Comment obtenir son DTA (Dossier technique amiante) ? Comment lire et comprendre le DTA ? Comment savoir si le DTA est obsolète ? Comment réagir face à la présence d'amiante ?

La présence d'amiante présente un danger pour la santé.

Il faut être vigilant·e, averti·e, demander des comptes sur l'état des locaux que les personnels et les élèves fréquentent au quotidien.

Le propriétaire des locaux (mairie, conseil départemental, Région) et notre employeur (l'Education Nationale) sont responsables de la santé et de la sécurité des personnels et des élèves.

Informons-nous ! Agissons !

Une réunion d'information syndicale (RIS) aura lieu le **mercredi 28 février 2024 de 9h à 12h** au local de SUD Education 34 (23, rue Lakanal – 34090 Montpellier).

Pour en savoir plus sur la campagne amiante nationale lancée par SUD Education : <https://www.sudeducation.org/face-a-lamiante-agissons-campagne-de-sud-education/>

SUD éducation lutte pour que le plus gros employeur de France respecte ses obligations : rejoignez le combat !